

PARTICULIERS



Tarifs des opérations & services au 01/01/2011

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE
DU MASSIF CENTRAL**



Banque et populaire à la fois.

Extrait standard des tarifs	3
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	4
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Banque à distance	7
Par internet	
Par téléphone	
Par automate	
Vos moyens et opérations de paiement	9
Cartes	
Virements	
Prélèvements/TIP	
Chèques	
Offres groupées de services	14
<i>Choisir une convention adaptée à vos besoins</i>	
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
Irrégularités et incidents	16
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Découverts et crédits	18
<i>Facilité de caisse et/ou découvert</i>	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Épargne et placements financiers	20
Épargne bancaire	
Placements financiers	
Assurances et prévoyance	22
Opérations bancaires avec l'étranger	24
Résoudre un litige	26

Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

● Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet <i>(Cyberplus Gestion)⁽¹⁾</i>	
Soit pour information 36 euros par an	3 €/mois
● Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	
– Par alerte	0,25 €/alerte reçue
● Carte de paiement internationale <i>(Visa)</i>	
– À débit immédiat, par an	37,00 €
– À débit différé, par an	44,00 €
● Carte de paiement à autorisation systématique <i>(Visa Electron)</i>	
– Par an	28,50 €
● Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro	
– Les 4 premiers retraits du mois	Gratuit
– A partir du 5 ^e retrait du mois	1,00 €/retrait
● Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro	
– En agence par virement	Gratuit
– Par internet par virement	Gratuit
● Frais de prélèvement	
– Si créancier organisme public et assimilé	Gratuit
– Sinon, mise en place d'une autorisation de prélèvement	16,00 €
– Par prélèvement	Gratuit
● Commission d'intervention	
– Par opération, avec un plafond de 300,00 euros par mois	10,00 €
● Assurance perte ou vol des moyens de Paiement <i>(Securiplus)</i>	25,00 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

⁽¹⁾ - Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

● Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Gratuit

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis le 1^{er} novembre 2010. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque: www.massifcentral.banquepopulaire.fr

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

● Aide au changement de domiciliations bancaires

Gratuit

● Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

Gratuit

● Clôture de compte: (dépôt, épargne...)

Gratuit

● Transfert de compte vers une autre Banque Populaire

Gratuit

● Transfert de compte vers un autre établissement

Gratuit

– Livret (Hors CEL)

Gratuit

– Comptes et Plans Épargne Logement

70,00€

– Comptes titres ordinaires ou Plans d'Épargne en Actions

10,00€ par ligne avec un minimum de 100,00€

● Désolidarisation de compte joint

Gratuit

● Le Droit au Compte (Service Bancaire de base)

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et du service bancaire de base prévu par la réglementation.

– Service Bancaire de Base: suivant les conditions fixées par décret, art. D-312-6 du code monétaire et financier

Consulter votre Conseiller

Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants: l'ouverture et la fermeture du compte - un changement d'adresse au maximum une fois par an - un relevé de compte au moins une fois par mois - des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins - l'encaissement de virements reçus - l'encaissement de chèques déposés sur votre compte - le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque) - le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP) - un moyen de consulter à distance le solde de votre compte - une carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) - deux chèques de banque au maximum par mois.

Relevé de compte

● Extraits de compte électronique

(via l'accès Cyberplus)

– Si arrêt des extraits papier

Gratuit

– Si conservation des extraits papier en plus

0,50€/compte /mois

(l'extrait de compte papier reste gratuit hors fréquence particulière)

● Extraits de compte papier

– Mensuel

Gratuit

– Par quinzaine

3,75€/trimestre

– Par décade

6,75€/trimestre

– Hebdomadaire

10,00€/trimestre

– Journalier


27,50€/trimestre

● Édition de relevé de compte sur un automate

Gratuit

● Carnet de bord

6,70€

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés

– Relevé de portefeuille titres

- Annuel

Gratuit

- Trimestriel

21,00€/an

- Mensuel

56,00€/an

● Les dates de valeurs

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

La Banque Populaire du Massif Central n'applique pas de date de valeur sur vos opérations à l'exception des remises de chèque(s):

– Remise de chèque(s)

J+1 jour ouvré maximum

Tenue de compte

● Frais de services bancaires

À partir de 2,50€/mois ou 7,50€/trimestre

● Délivrance d'un RIB ou IBAN

Gratuit

● Enregistrement d'un changement d'adresse

Gratuit

Services en agence

● Retrait d'espèces au guichet BPMC ou à un distributeur du réseau Banque Populaire	Gratuit
● Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	15,00€ gratuit pour les clients délocalisés
● Recherche de document dans la limite de 10 par an	Gratuit
● Recherche de document au-delà de 10 par an	À partir de 8,00€
● Accès aux remises chèques	Gratuit par internet
● Location de coffres <i>Prix annuel, défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.</i>	À partir de 90,00€
● Transmettre votre patrimoine	
– Frais d'ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire	
– Avoirs jusqu'à 1 500 €	50,00€
– Avoirs supérieurs à 1 500 €	1,05 % de l'avoir successoral
	<i>Minimum</i> 120,00€
	<i>Maximum</i> 550,00€
– Frais de service bancaire	21,00€/trimestre
– Intervention exceptionnelle liée à la succession (règlement de factures...)	16,00€
– Frais d'envoi de fonds au notaire	32,00€
– Frais pour succession vacante (recherche d'héritiers, transfert en déshérence)	150,00€

Par internet

Abonnement hors coût de connexion⁽¹⁾

● Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet⁽¹⁾	
– Cyberplus Consultation	Gratuit
– Téléchargement de documents de plus de 24 mois	0,50€/document
● Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet⁽¹⁾	x
– Cyberplus Gestion	3,00€/mois
– Option Bourse	Gratuit
– Téléchargement de documents de plus de 24 mois	Gratuit
● Extraits de compte électronique (via les accès Cyberplus)	
– Si arrêt des extraits papier	Gratuit
– Si conservation des extraits papier en plus (l'extrait de compte papier reste gratuit hors fréquence particulière)	0,50€/compte/mois
● Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne <i>Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site :</i> http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr	
– 1 ^{er} lecteur	Gratuit
– Lecteur supplémentaire	10,00€

Autres services liés à l'utilisation d'internet

● Produit offrant des alertes sur la situation du compte ou sur un type d'opération, mises en place par Cyberplus	
– SMS	0,25€/alerte reçue
– Courriel	
● Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par courriel)	Gratuit
● Accès aux remises chèques	Gratuit par internet

(1) - Hors coût du fournisseur d'accès à Internet



Vos moyens et opérations de paiement

Par Téléphone

Accéder à la plateforme téléphonique de votre banque et joindre un Conseiller:

• Composez le 0892 890 063 ou 0892 xxx xxx	
Frais prélevés par l'opérateur téléphonique N° de l'agence figurant sur votre extrait de compte	0,34€/min
• SMS 6 11 10	0,35 €/envoi + prix SMS (1)

La plateforme téléphonique et SMS 6 11 10 vous permettront de connaître à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

• Movipius (abonnement mensuel):	
– 1 SMS/semaine	1,40 €
– 2 SMS/semaine	2,80 €
– 5 SMS/semaine	5,25 €

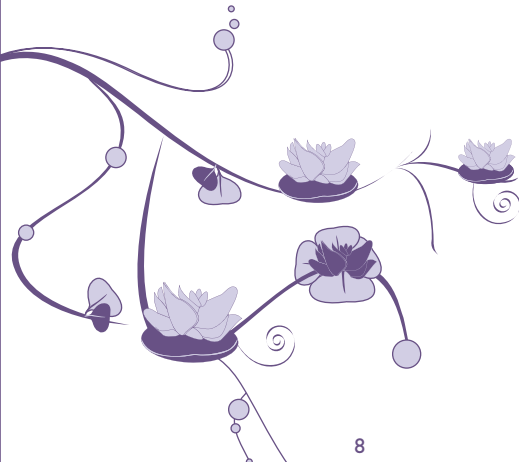
Vous pouvez contacter le service Clients et Réclamations au:
09 74 75 03 63 (numéro d'appel non surtaxé à partir d'un poste fixe).

Par Automate

• Service Bancaire National	Gratuit
------------------------------------	---------

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) - Hors coût de l'opérateur



Cartes

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué le 10 du mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1^{er}, Gold Mastercard, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24, 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Gamme de cartes

• Carte de retrait (retraits distributeurs Banques Populaires)	
– Carte Point Argent	
– Client mineur 12 -17 ans	Gratuit
– Autres	18€/an
• Carte à autorisation systématique Visa Electron	
– Carte Budj (réservée aux 12-18 ans)	29,50 €
– Carte Visa Electron	28,50 €
– Carte Visa Electron (hors assurance et assistance)	27,50 €

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants équipés d'un terminal permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

• Carte de paiement	
– Carte nationale (arrêt de commercialisation)	
– À débit immédiat	35,00 €
– À débit différé	44,00 €
– Carte Visa Internationale à débit immédiat	37,00 €
– Carte Visa Internationale à débit différé	44,00 €
– Carte Eurocard Mastercard à débit immédiat	37,00 €
– Carte Eurocard Mastercard à débit différé	44,00 €
– Carte Foot à débit immédiat	41,00 €
– Carte Foot à débit différé	48,00 €
– Carte Visa Premier	70,00 €
– Carte Visa Premier option Classique (arrêt de commercialisation)	120,00 €
– Carte Infinite	280,00 €
– E-Carte Bleue:	
– Sur une carte Visa	12,00 €
– Sur une carte Visa Premier ou Infinite	Gratuit

● Porte-monnaie électronique, Moneo	8,00€
● Carte débit-crédit <i>La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.</i>	
– Carte Visa Facelia à débit immédiat	37,00€
– Carte Visa Facelia à débit différé	44,00€
– Carte Visa Premier Facelia	74,00€
● Tarifs réduits <i>(sur cartes de paiement et cartes débit-crédit, hors Infinite et Visa Premier) 2 cartes de paiement sur un même compte</i>	
– Si 2 cartes Electron	Réduction de 13,25€ sur la 2 ^e
– Pour les autres cartes de paiement	Réduction de 18,50€ sur la 2 ^e
● Carte de crédit CREODIS <i>La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.</i>	
– Titulaire carte	17,00€
– Carte conjoint	8,50€
● Service Cartego	
– Visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) ou photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	10,00€
– Programme NRJ	12,00€
<i>Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.</i>	
● Réédition du code confidentiel de la carte	
– Creodis	6,00€
– Autres cartes	8,00€
● Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	12,00€
● Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par CB	12,00€
● Modification de contrat	À partir de 8,00€
● En cas de vol ou perte	
– Opposition sur carte	Gratuit
– Refabrication en mode normal (environ 1 semaine de délai)	Gratuit
– Refabrication en mode urgent (72 heures)	12,00€
– Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit

● En cas d'usage abusif	
– Opposition sur carte	35,00€
– Refabrication en mode normal (environ 1 semaine de délai)	Gratuit
– Refabrication en mode urgent (72 heures)	12,00€
– Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit dans la limite de 10/an
● Frais d'interdiction d'utilisation de la carte	66,00€

Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance

Effectuer des retraits avec la carte

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire

● Retrait d'espèces au guichet BPMP ou à un distributeur du réseau Banque Populaire	Gratuit
● Retrait aux distributeurs d'un autre établissement bancaire effectué dans la zone euro ⁽¹⁾	
– Avec une carte Premier ou Infinite	Gratuit
– Avec une carte Electron	1,00€
– Avec une carte BudJ, 2 retraits gratuits/mois	Au-delà, 1,00€
– Autres cartes, 4 retraits gratuits/mois	Au-delà, 1,00€
● Retrait d'espèces à un distributeur (Hors zone Euro ⁽¹⁾ ou en devise)	2 % du montant du retrait + Frais fixe par retrait 3,05 €
● Retrait à l'étranger au guichet d'une banque (Cash Advance)	2 % du montant du retrait + Frais fixe par retrait 4,57 €

Effectuer des paiements avec la carte

● Paiement par carte bancaire	
– Dans la zone Euro	Gratuit
– Hors zone Euro ⁽¹⁾ ou en devises	2 % du montant

Virements

Remarque: pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf. Rubrique Opérations avec l'étranger

La réception de virements

● €urovirement SEPA <i>Virement standard émis en euros à destination d'un compte correctement renseigné (codes BIC et IBAN) situé dans un pays de l'EEE ⁽¹⁾ y compris la France ou la Suisse et exécuté dans un délai maximum de 3 jours.</i>	Gratuit
--	---------

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'IBAN (identifiant international du compte du bénéficiaire) et le BIC (identifiant international de la banque qui tient le compte) sont obligatoires: seules les opérations comportant ces informations peuvent être traitées par la banque.

(1) - Voir détail zone EEE et zone Euro en dernière page

Émission d'un virement

<ul style="list-style-type: none"> ● €urovirement SEPA occasionnel ou permanent Virement standard émis en euros à destination d'un compte correctement renseigné (codes BIC et IBAN) situé dans un pays de l'EEE⁽¹⁾ y compris la France ou la Suisse et exécuté dans un délai maximum de 3 jours. 	
- En agence	Gratuit
- Par l'Internet	Gratuit
- au DAB Banque Populaire	Gratuit
- si BIC/IBAN absent ou incorrect, commission supplémentaire	12,00€ + frais éventuels réclamés par la banque dès réception
- Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
● Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
● Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
● Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	Gratuit

Prélèvements/TIP*

Autoriser un prélèvement sur votre compte

<ul style="list-style-type: none"> ● Frais de prélèvement 	
- Pour une entrée en relation de moins de 6 mois et dans tous les cas pour les émetteurs suivants:	
- Trésor Public, France Telecom (poste fixe), EDF-GDF	Gratuit
- Distributeurs d'eau	
- Associations à vocation caritative	
- Sinon, mise en place de l'autorisation de prélèvement	16,00€
- Par prélèvement	Gratuit
● Opposition à prélèvement ou TIP	
- Sur un prélèvement avant exécution	Gratuit
- Permanente sur prélèvement	20,00€

Chèques

● Remise de chèque(s)	Gratuit
● Paiement d'un chèque	Gratuit

● Fabrication et renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
● Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- Envoi de chéquier standard à domicile	1,65€
- Envoi de chéquier correspondance à domicile	2,40€
● Frais d'émission d'un chèque de banque	Gratuit
● Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur (le client):	
- Par chèque ou série de chèques	30,00€

Les heures limites de vos opérations

	Les opérations	Agences (opérations papier)	Cyber Envoyé et Confirmé par le Client
■ Virements (y compris réalisés par Alodis)	■ Virements unitaires France	16h00 ¹	16h00 ¹
	■ Virements unitaires SEPA	Pas d'heure limite, mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)	16h00
	■ Virements internationaux	Pas d'heure limite, mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)	12h00 change 11h00
■ Mise à disposition	■ Mise à disposition	Horaires de fermeture agences ²	
■ Espèces	■ Dépôt euros	Horaires de fermeture agences ²	
	■ Retraits euros	Horaires de fermeture agences ²	
■ Devises	■ Dépôts	Horaires de fermeture agences ²	
	■ Retraits	Horaires de fermeture agences ²	

1 - Pour les virements initiés le samedi, exécution le lundi
2 - Consultables sur notre site internet www.massifcentral.banquepopulaire.fr, rubrique: vos agences

⁽¹⁾ - Voir détail zone EEE et zone SEPA en dernière page

* Prélèvement national en euros ou prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾



Offres groupées de services

Choisir une convention adaptée à vos besoins

Son contenu	Budj 12-16	Horizon 16-25	Équipage	Équipage Acef	Fréquence Pro Volet Privé	Équipage co-titulaire ou FPVP* co-titulaire
■ Carte Budj	X					
■ Carte Electron		X				
■ Carte Visa, Eurocard, Facelia		X X	Au choix	Au choix	Au choix	Au choix
■ Sécuriplus	X	X	X	X	X	X
■ Cyberplus Gestion		Au choix	Au choix	Au choix	Au choix	Au choix
■ Moviplus						
■ Livret d'épargne	X	En option				
■ Découvert autorisé		X	X	X	X	
■ Fructi-facilités		En option (+18 ans)	X	X	X	
■ Frais de services bancaires 2,50 €/mois	X	X	X	X	X	X
■ Adhésion Acef				X		
Prix mensuel de la convention	2,00 €	50 % de réduction sur tarifs unitaires	7,40 €	9,00 €	4,20 €	2,00 €
Taux de réduction	70 %		40 %	40 %	66 %	22 %
En option						
■ Carte Visa Premier		X	+ 2,00 €	+ 2,00 €	+ 2,00 €	
■ Carte Visa Premier Facelia			+ 2,50 €	+ 2,50 €	+ 2,50 €	
■ Carte Visa Premier option Classique (arrêt de commercialisation)			+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €	
■ Carte Visa Premier Infinite			+ 18,00 €	+ 18,00 €	+ 18,00 €	

* Fréquence Pro Volet Privé

Vous pouvez souscrire individuellement à chaque produit ou service proposé.

Gamme des moyens de Paiement Alternatifs au chèque (GPA)

Pour les clients sans chéquier, votre Banque Populaire propose une gamme de moyens de paiement alternatifs.

3,00 €/mois

• Les produits et services inclus d'office

- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- 2 Eurovirements SEPA occasionnels externes dans la zone euro, par mois (vers un compte d'un autre établissement)
- 2 Eurovirements SEPA permanents, par mois
- 6 prélèvements automatiques, par mois
- 1 chèque de banque, par an
- Frais de services bancaires à 2,50 €/mois

• Les produits et services optionnels

Moviplus (une information récurrente par semaine/ Alertes) + 0,50 €/mois

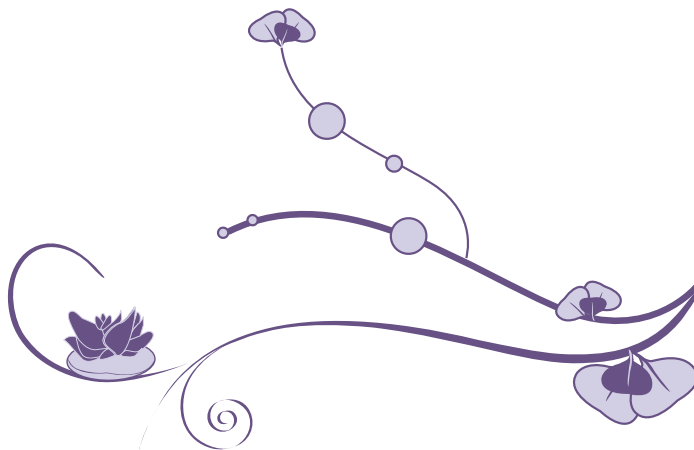
Pour les clients sans chéquier titulaires d'une GPA, en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 5 €/opération, plafonnés à 6 opérations par mois et les forfaits de frais de rejet (hors rejets chèques) sont plafonnés à 15 €/rejet pour une opération d'un montant supérieur ou égal à 15 € et sont plafonnés à 3 rejets par mois.

Autres Conventions (arrêt de commercialisation)

• Équipage 2

10 % de réduction sur les tarifs unitaires

À partir de
13,33 €/trimestre



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

• Commission d'intervention

– Par opération	10,00€
– Plafond mensuel	300,00€

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement régulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Commission Intervention).

Opérations particulières

• Frais par Saisie Attribution, Avis à Tiers Détenteur	75,00€
• Frais par Opposition Administrative	10 % du montant de l'opposition, maxi 75 €

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de la Gamme de moyens de Paiement Alternatifs au chèque.

• Forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante ou autres motifs - validité de 30 jours à compter de la date du 1^{er} rejet)

– Inférieur ou égal à 50 €	30,00€
– Supérieur à 50 €	50,00€

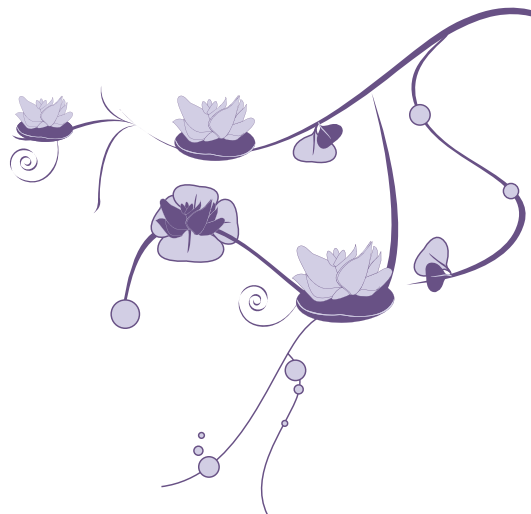
Le forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante ou autres motifs) comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation, la notification du refus d'exécution. (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Forfait rejet chèque).

• Chèque émis en période d'interdiction bancaire	21,00€
• Frais mensuels de gestion de compte « interdit bancaire » à l'initiative d'une autre banque	21,00€
• Chèque remis et retourné impayé	Gratuit
• Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	17,00€

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

• Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement (pour absence de provision suffisante ou autres motifs)	
– Inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– Supérieur ou égal à 20 €	20,00€

Le forfait de rejet d'un prélèvement (y compris prélèvement d'échéance de prêt), d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement (pour absence de provision suffisante ou autres motifs) comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Frais rejet prélèvement ou Frais de rejet ou Frais reje-ope Prêt).



Découverts et crédits

Facilité de caisse et/ou découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

• Découvert de compte convenu

- Taux nominal annuel sur découvert	Taux de base + 9 %
- Commission d'immobilisation (perception si la somme des soldes débiteurs quotidiens dépasse la somme des soldes créditeurs quotidiens sur la période)	20 % des intérêts débiteurs
- Minimum forfaitaire en cas de découvert moyen inférieur à 400 € (ce minimum remplace la totalité des sommes dues au titre du découvert dans le cas où le solde moyen débiteur reste inférieur à 400 € sur la période)	21,00 €/trimestre

Taux annuel calculé sur 365 jours dans la limite du plafond réglementaire.

• Découvert de compte non autorisé

- Taux nominal annuel sur découvert	Taux de base + 12 %
- Commission d'immobilisation (perception si la somme des soldes débiteurs quotidiens dépasse la somme des soldes créditeurs quotidiens sur la période)	20 % des intérêts débiteurs
- Minimum forfaitaire en cas de découvert moyen inférieur à 400 € (ce minimum remplace la totalité des sommes dues au titre du découvert dans le cas où le solde moyen débiteur reste inférieur à 400 € sur la période)	21,00 €/trimestre

Taux annuel calculé sur 365 jours dans la limite du plafond réglementaire.

Crédits à la consommation

prêt personnel, automobile, travaux, étudiants...

- Taux	Consulter votre Conseiller
- Frais de dossiers	
- Prêt ≤ 21 500 €	minimum 85,00 €
- Prêt > 21 500 €	1,20 %, minimum 150,00 €
- Assurance (par tranche de 10 000 €)	À partir de 4,20 €/mois

Crédits immobiliers

Prêt immobilier, taux zéro, épargne logement, prévoir...

- Taux	Consulter votre agence
- Frais de dossiers	1,20 %, minimum 200,00 € maximum 1 000,00 €
- Assurance (par tranche de 10 000 €)	
- Age de l'assuré < 35 ans	À partir de 1,90 €/mois
- Age de l'assuré ≥ 35 ans	À partir de 2,50 €/mois
• Les garanties	
- Frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs réglementaires si nécessaire)	Gratuit
- Nantissement de compte	Gratuit
- Hypothèque	Gratuit
- Délégation sur produits assurance-vie capitalisation	Gratuit
- Gage de compte d'instruments financiers	Gratuit
- Mainlevée de garantie	À partir de 40,00 € Consulter votre Conseiller
- Fonds Mutuel et garantie (SOCAMI)	Consulter votre Conseiller
- Société de Caution mutuelle (SACCEF)	Consulter votre Conseiller
• Autres prestations	
- Information caution (maximum 3 cautions par dossier)	11,50 €
- Modifications simples (ex: modification de la date d'échéance...)	40,00 €
- Modifications avec avenants	À partir de 260,00 € Consulter votre Conseiller
- Décompte pour remboursements anticipés	40,00 €
- Duplicata de contrat de prêt	40,00 €
- Arbitrage sur assurance-vie ou portefeuille-titres externe nantis	40,00 €
- Recours à la modularité	120,00 €
- Tableau d'amortissement (dans la limite de 10 par an, au-delà 8 €)	Gratuit

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager**

Épargne et placements



Épargne bancaire Demiers taux révisés en date du 1^{er} août 2010

● Bénéficiaire d'une épargne disponible (révision trimestrielle possible)

– Livret A ⁽¹⁾	1,75 %
– LDD (ex. Codevi) ⁽¹⁾	1,75 %
– LEP ⁽¹⁾	2,25 %
– Compte sur Livret ⁽²⁾	0,75 %
– Compte sur Livret sociétaire Fidélis ⁽²⁾	1,75 %
– Codevair ⁽³⁾	1,25 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

● Épargner en vue d'un projet immobilier (révision trimestrielle ou annuelle possible)

– PEL ⁽³⁾	2,50 % + 1 % de prime d'état si prêt
– CEL ⁽³⁾	1,25 %

● Épargner pour vos enfants (révision trimestrielle possible)

– Livret Premier Pas ⁽²⁾	2,50 %
– Livret Jeune (12-25 ans) ⁽¹⁾	1,25 %

● Dynamiser votre épargne

Des solutions de placements à terme, assurance-vie, PEA... existent dans votre Banque Populaire. Votre Conseiller se tient à votre disposition pour plus de précisions.

● Crescendo (abonnement annuel)	15,00 €
--	---------

Service permettant de placer les excédents de trésorerie: lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part ou par votre abonnement Internet Cyberplus Gestion.

Placements financiers

Ordres de Bourse Euronext Paris au comptant

	Agence	Téléphone	Internet
– Commissions proportionnelles	1,40 %	1,12 %	0,55 %
– Minimum de perception	15,50 €	15,50 €	9,00 €
– Ordre transmis et non exécuté		Gratuit	

⁽¹⁾ Taux de rémunération annuel net fiscal.

⁽²⁾ Taux de rémunération annuel brut fiscal.

⁽³⁾ Taux de rémunération annuel net hors prélèvements sociaux.

● Ordre avec Service de Règlement Différé (SRD)

– Commission de règlement différé (Achat/Vente) Taux mensuel	0,84 %
---	--------

● Frais proportionnels au montant brut négocié, taux mensuel et prorata temporis

– Frais de prorogation	0,35 % Frais minimum forfaitaire de 9,00 €
------------------------	---

● Frais sur ordre sur titre nominatif

30,00 €

Ordres de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Ces opérations sont réalisables par téléphone ou via votre agence uniquement. Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre Conseiller.

● Commissions proportionnelles

1,914 %

– Minimum de perception	45,00 €
-------------------------	---------

● Souscription d'OPCVM

(hors droits d'entrée éventuels)

– OPCVM Groupe BP	Gratuit
– OPCVM hors Groupe BP	Gratuit

Droits de garde

Si votre portefeuille est exclusivement composé de

● Parts sociales, actions Natixis, SCPI, Privatisations de moins de 18 mois	Gratuit
● OPCVM du réseau Banque Populaire	minimum de perception 35,00 €

S'il contient en plus les valeurs suivantes:

● Emprunt Groupe, valeurs françaises ou étrangères	voir tableau
---	--------------

Valorisation du portefeuille au 31/12	Commission proportionnelle	Commission additionnelle par ligne		
		Emprunt Groupe	Valeurs françaises	Valeurs étrangères
Inférieur à 50 000 €	0,25 %			
Entre 50 000 et 149 999 €	0,20 %			
Supérieur à 150 000 €	0,10 %	5 €	8,50 €	15 €

Le minimum annuel de perception est de 35 € par portefeuille titres

● Portefeuille titres PEA non soumis à droits de garde, frais de gestion annuels

23,00 €

Assurances et prévoyance

Assurer vos moyens de paiement

- **Assurance perte ou vol des moyens de paiement** (Sécuriplus) 25,00 €/an

Réduction de 50 % en cas de souscription d'une 2^e assurance sur le même compte.

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

Votre assurance personnelle

- **MAV** (Multirisque des Accidents de la Vie) Consulter votre Conseiller

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

- **Autonomis** Consulter votre Conseiller

(Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance assurant le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

- **Fructi-Santé** Consulter votre Conseiller

Protéger vos enfants

- **Assur - BP Enfant** 18,00 €/an
- **Assur - BP Horizon**, à partir de 25,00 €/an

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

Assurer l'avenir de vos proches

- **Fructi-famille** Consulter votre Conseiller
- **Tisséa** Consulter votre Conseiller

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux.

- **Fructi-budget** À partir de 24,00 €/an

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

- **Fructi Facilités** 22,00 €/an

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès

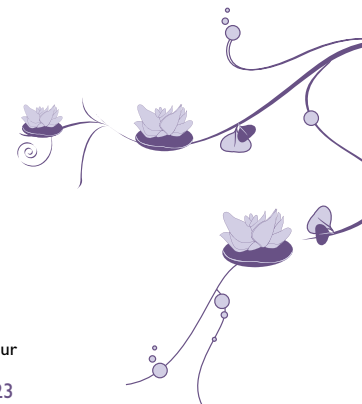
Assurer vos biens

- **Assur BP - Auto** Consulter votre Conseiller
- **Assur BP - Habitat** Consulter votre Conseiller

Informations juridiques et pratiques

- **Information juridique : renseignements juridiques et vie pratique, par téléphone** 9,50 €/an
- **Sécurité juridique : consultation et protection juridique par un avocat** 70,00 €/an

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.



* Dans les limites de la législation en vigueur

Opérations bancaires avec l'étranger⁽¹⁾

Pour toute opération (retrait d'espèces, paiement par carte, virement, prélèvement), effectuée dans l'EEE⁽²⁾ (y compris en France) en euros, nous vous invitons à vous référer aux pages 5 à 9 de la présente brochure. À noter que des règles de tarification spécifiques s'appliquent aux échanges effectués avec Saint-Pierre-et-Miquelon et avec Mayotte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller concernant les transactions effectuées avec ces territoires.

Pour toutes les opérations en devises, la commission de change est appliquée en sus. (Voir page 25)

Vos opérations de change manuel

Opérations réservées aux clients de la BPMC.
Le cours de change appliqué aux opérations en devises est consultable en agence

● Délivrance et reprise de chèques de voyage (en euros ou en devises)	1,50 %
- avec un minimum de	5,00 €
● Achat et vente de billets de banque étrangers	
- commission par commande	5,00 €

Vos opérations par carte bancaire

● Paiement par carte bancaire en devises ou hors zone Euro⁽²⁾	
- Commission proportionnelle au montant de l'achat	2 %
● Retrait d'espèces en devises à un distributeur hors zone Euro⁽²⁾	
- Commission fixe par retrait	3,05 €
- Commission proportionnelle au montant du retrait	2 %
● Retrait d'espèces en devises à un guichet bancaire dans ou hors zone Euro⁽²⁾	
- Commission fixe par retrait	4,57 €
- Commission proportionnelle au montant du retrait	2 %

1 - Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors EEE.

2 - Voir détail zone EEE et zone Euro en dernière page



Vos paiement à destination de l'étranger

Virement international : virement émis en euros vers un pays hors de l'EEE⁽³⁾ ou en devises quel que soit le pays :

Si le virement est émis en mode « OUR » (tous les frais à la charge du donneur d'ordre), les frais du correspondant bancaire étranger seront appliqués en sus.

● Ordre transmis sur support papier	
- Commission proportionnelle au montant du transfert	0,10 %
- avec un minimum de	16,00 €
- avec un maximum de	80,00 €
● Ordre transmis via internet (Cyberplus)	
- Commission proportionnelle au montant du transfert	0,08 %
- avec un minimum de	12,00 €
- avec un maximum de	80,00 €
● Virement en € vers un client d'une Banque Populaire au Maroc (maximum 150 000 €)	5,00 €

Vos virements en provenance de l'étranger⁽¹⁾

● Rapatriement en euros	
- Eurovirement SEPA	Gratuit
- Virement européen comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire - BIC et IBAN	Gratuit
● Autre rapatriement en euros ou en devises⁽²⁾	15,00 € maximum

Vos remises de chèques étrangers

● Payable en crédit dès réception sauf bonne fin	16,00 € maximum
● Payable en crédit après l'encaissement	26,00

Vos opérations de change

● **Change au comptant** (achat ou vente de devises) :

Commission de change proportionnelle au montant de la transaction : cette commission s'applique à toute opération libellée en devises (virements, chèques...) à partir ou à destination d'un compte en euros. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour du traitement de l'ordre.

● Sur la base du cours de référence Banque Populaire	0,05 %
- avec un minimum de	13,00 €
- avec un maximum de	60,00 €

1 - En cas de renseignements incorrects pour pouvoir exécuter l'ordre, un surcoût de 12 € sera facturé + frais éventuels réclamés par la banque étrangère.

2 - Une commission de change s'ajoute à tout paiement en devises 0,05 % du montant - Mini 13 € maxi 60 €

3 - Voir détail zone EEE et zone Euro en dernière page

Résoudre un litige

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

• Vous disposez de trois possibilités :

1. Votre Conseiller reste votre interlocuteur privilégié
2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le **09 74 75 03 63** (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence)

Le Service Clients de votre Banque

Banque Populaire du Massif Central

Service Clients

18, boulevard Jean-Moulin

63057 Clermont-Ferrand cedex 1

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur

M. Jean-Claude Delatronchette

7, rue Newton - ZI du Brézet

63000 Clermont-Ferrand

Sur notre site internet, de nombreuses informations :

- Guide de la mobilité bancaire,
- Convention d'assurance emprunteurs AERAS,
- Crédit relais immobilier,
- Convention de compte de dépôt.

et de nombreux glossaires pour vous familiariser avec les termes financiers et bancaires.



* Guides édités par la Fédération Bancaire Française

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Pour contacter un Conseiller



Le Kiosque Alodis

0 892 890 063 (0,34 €/mn)

Le service clients

09 74 75 03 63

(n° d'appel non surtaxé à partir d'un poste fixe)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24



Moviplus ou

sms 6 11 10 (0,35 €/envoi + coût du SMS)

Votre compte sur votre portable



Nos guichets automatiques



Cyberplus

www.massifcentral.banquepopulaire.fr

Lexique

Zone EEE: Espace Économique Européen, composé des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque

Zone SEPA: Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque

Zone EURO: constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie



Siège social: 18, boulevard Jean-Moulin - 63057 Clermont-Ferrand Cedex I

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et par les textes subséquents. RCS 775 633 878 Clermont-Ferrand. Activité annexe: intermédiation et courtage d'assurance - inscription ORIAS n° 07 008 962.